

Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
Du 28 janvier 2026
Extrait du registre des délibérations
Délibération n° D/2026/01

Nombre de Membres

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 13

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 janvier à 19 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué le 23 janvier 2026, s'est réuni à la Mairie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT.

Étaient présents :

M. Philippe AUDEBERT, Président

Mme Claudine THIRANOS, Vice-présidente

Carole BERGER JACOB, Jean DECROIX, Chimina NEGLOKPE, Christian TETARD, Bernadette VOOGSGERD, Guy BIGNON, Michel BOULESTEIX, Ghislaine CLEMENT, Marie-José DASSONVILLE, Jean-Michel GARROY, Marie-Hélène GOIX.

Étaient absentes :

Mme. Carole BERGER JACOB ayant donné pouvoir à Mme Claudine THIRANOS,
Mme Bernadette VOOGSGERD ayant donné pouvoir à M. Philippe AUDEBERT

Formant la majorité des membres en exercice.

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2025

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-15.

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

Accusé de réception en préfecture
095-269500591-20260128-D-2026-01-DE
Date de télétransmission : 03/02/2026
Date de réception préfecture : 03/02/2026

APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 16 décembre 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Président du CCAS

Philippe AUDEBERT

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le :
- Sa publication sur le site internet de la commune le : 30/01/26